

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020, A 17 HEURES 30 AU RURAL, A GIVISIEZ

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry

Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les communes de la région de Marly,

Caroline DENERVAUD, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,

Muriel FRESARD, conseillère communale, pour les Communes de Sarine Nord,

Mme Anne-Elisabeth NOBS, syndique de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,

Carl-Alex RIDORE, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,

Fabien SCHAFER, conseiller communal, pour la Commune de Gibloux,

Françoise SAVARY, conseillère communale, pour la Commune de Marly,

Antoinette DE WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,

Stéphane GREMAUD, directeur de l'Ecole du CO de Marly.

Jacques DESCLOUX, directeur de l'Ecole du CO de Péroles,

Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,

Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,

Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés :

Mmes et MM.

Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac,

Damiano LEPORI, conseiller communal, pour la Commune de Givisiez,

Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,

Christa AEBISCHER-PILLER, inspectrice scolaire.

M. Damien IMHOF, conseiller communal, de Courtepin, pour les Communes du Haut-Lac, arrivera avec un peu de retard.

Communes présentes :	24 sur 29
Communes excusées :	Corminboeuf
Communes absentes :	Ependes, Ferpicloz, le Mouret, Senèdes

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

Nombre de voix représentées / sur

80/91

Délégués et conseillers présents:	23	
Comité	14	
Autres participants et invités	5	
Total des personnes présentes		
dont	25	avec voix délibérative + celle du président
	11	avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU MERCREDI 16 DECEMBRE 2020, A 17 HEURES 30
AU RURAL, A GIVISIEZ**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.
Le procès-verbal est tenu par **Mme Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroles.

M. le Président ouvre la séance à 17h35, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et annonce l'absence des délégués des communes de Corminboeuf. Il annonce également l'absence de M. Daniel Lehmann, préfet du district du Lac, de M. Damiano Lepori, conseiller communal de la Commune de Givisiez, de Mme Suzanne Morel, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest, de Mme Christa Aebischer-Piller, inspectrice scolaire et de M. Michel Piller, inspecteur scolaire.

M. le Président salue ensuite Mme Antoinette de Weck, conseillère communale pour la Ville de Fribourg, M. Giles de Reyff, Vice-syndic de la commune de Givisiez et les représentants de la presse locale.

M. le Président ajoute encore que **M. Damien Imhof**, conseiller communal, de Courtepin, pour les Communes du Haut-Lac, arrivera avec un peu de retard.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire 25 novembre 2020 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 49 du 4 décembre 2020, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation des procès-verbaux d'assemblées
 - 1.1. du 12 décembre 2019 ;
 - 1.2. du 30 juin 2020 par voie de circulation.
2. Informations du Comité
 - 2.1. Projets piscines – état d'avancement des démarches ;
 - 2.2. CO de Givisiez – état d'avancement des démarches ;
 - 2.3. Autres informations.
3. Mise en œuvre de la nouvelle loi sur les finances communales (LFCo)
 - 3.1. Modifications statutaires ;
 - 3.2. Election des membres de la commission financière ;
 - 3.3. Règlement des finances (RFin)
 - 3.3.0. Préavis de la commission financière
 - 3.3.1. Adoption
4. Relations avec la commune de Fribourg : avenant à la convention du 13 décembre 2017
5. Budgets 2021 :
 - 5.1. Présentation générale
 - 5.2. Budget de fonctionnement
 - 5.3. Préavis de la commission financière
 - 5.4. Budget des investissements
 - 5.4.1. CO de Marly : rénovation de deux cuisines d'économie familiale ;
 - 5.4.2. CO de Péroles : système de projection et d'interaction ;
 - 5.4.3. CO de Péroles : portables des enseignants ;
 - 5.4.4. Autres investissements courants, par nature.
 - 5.5. Préavis de la commission financière
 - 5.6. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements
6. Désignation de l'organe de révision des comptes pour 2021
7. Divers.

M. le Président précise que l'Assemblée sera enregistrée pour les besoins de la rédaction du procès-verbal et demander aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent.

Les scrutateurs seront désignés en cas de besoin.

Aucune remarque et/ou objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **M. le Président** déclare l'Assemblée valablement constituée, malgré les conditions particulières liées aux restrictions sanitaires. **M. le Président** rappelle qu'un seul représentant par commune est convoqué lors de cette Assemblée ; en effet, étant entendu que les objets à l'ordre du jour prêtant à discussion, il était important que cette Assemblée puisse siéger en présentiel.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX D'ASSEMBLEES

1.1. du 12 décembre 2019 ;

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 12 décembre 2019 est accepté avec les remerciements d'usage à son auteure, Mme Delphine Jeandupeux.

1.2. du 30 juin 2020 par voie de circulation.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 30 juin 2020 par voie de circulation est accepté avec les remerciements d'usage à son auteur, M. Frédéric Repond.

2. INFORMATIONS DU COMITE

2.1. Projets piscines – état d'avancement des démarches ;

M. le Président rappelle que durant l'année 2019, le comité a eu l'occasion d'avoir une réflexion autour des piscines, notamment en lien avec le projet de CO à Givisiez. **M. le Président** profite de l'occasion pour saluer le travail de M. Martin Rossier, très impliqué dans cette étude. L'Assemblée des délégués du 12 décembre 2019 avait pris acte de l'intention du Comité de direction d'inscrire la natation au programme d'éducation physique des écoles de l'Association et de garantir à terme l'égalité de traitement entre toutes les écoles du CO du cercle scolaire de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. Concrètement, deux projets sont à l'étude, à savoir le bassin projeté sur le site de Marly Innovation Center en coordination avec le Conseil communal de Marly et un second projet avec la Ville de Fribourg nommé « H2Leo » prévu sur le site de la Poya. Le comité avait fait part de son intérêt à être locataire dans le centre aquatique planifié à Avry Centre, mais la construction en est bloquée. Ces projets feront l'objet d'une information lors de la prochaine conférence régionale qui aura lieu le 4 février 2021.

M. le Président aborde l'état d'avancement des démarches :

❖ Avec la commune de Marly :

- 2019 / 2020 : différentes séances de travail entre une délégation de la commune et de l'Association ont été menées ;
- Août-septembre 2020 : conclusions du mémorandum de Me Brahier invitant à privilégier le choix de la commune de Marly pour agir en qualité de maître de l'ouvrage ;
- Septembre 2020 : mise à l'enquête du projet par le Marly Innovation Center (MIC) ;
- Novembre 2020 : création d'un nouveau groupe de travail piloté par la commune de Marly.

❖ Avec la commune de Fribourg, « site de la Poya » :

- Juillet 2020 : séance avec une délégation de la Ville, de l'Association, du district de la Singine ainsi que du district de la Sarine ;
- Octobre 2020 : financement d'un mandat d'étude entre les différents partenaires, afin d'établir un business plan comprenant les hypothèses d'occupation et possibilités de répartition des coûts ;
- Janvier 2021 : disponibilité du business plan CBRE : **M. le Président** insiste sur le fait qu'il s'agit clairement d'une alternative à l'implantation d'un bassin de 25 mètres au CO de Givisiez. Soit un bassin de 25 mètres sera inclus dans le programme des locaux qui sera finalisé ce printemps pour le CO de Givisiez, soit un partenariat sera finalisé pour une piscine plus grande avec la Singine et la Ville de Fribourg.

Le comité tiendra informé l'Assemblée des délégués de l'avancée des différents projets.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.2. CO de Givisiez – état d'avancement des démarches ;

M. le Président laisse la parole à **M. Frédéric Repond** qui reprend brièvement l'historique :

❖ **Depuis l'Assemblée des délégués du 12 décembre 2019 :**

- **A ce jour** : discussions avec les TPF ImmoSA et la commune de Givisiez ;
- **17 mars 2020** : estimation du montant subventionnable reçue de la DAEC dans la variante actuelle déposée avec construction d'une piscine et d'une salle double ; le montant est de l'ordre de dix millions ; M. Repond juge cette étape importante, dans le sens où la clause du besoin est confirmée.
- **1^{er} septembre 2020** : finalisation du PAD « les Taconnets », dépôt à la DAEC pour examen préalable ;
- **Octobre / novembre** : mandat d'économiste de la construction et estimation du coût cible ;
- **En cours** : discussions avec TPF ImmoSA et la commune de Givisiez sur les terrains.

❖ **Prochaines démarches :**

• **Concours de projets à un degré en procédure sélective :**

• **Printemps 2021 :**

- 1^{er} tour : appel à candidatures ;
- Retour de l'examen préalable du PAD par la DAEC ;

• **Printemps 2022** : Présentation du cahier des charges aux candidats sélectionnés

• **Mars 2022** : crédit d'étude et mandat en groupe pluridisciplinaire

- Attribution du mandat en groupe pluridisciplinaire ;
- Début des études, validation du projet d'ouvrage et établissement du devis général.

• **Mars 2023** : Crédit d'ouvrage et mandat d'entreprise générale

- Présentation du devis général ;
- Promesse de subvention cantonale.

• **Août 2026** : mise à disposition des locaux.

Le comité tiendra informé l'Assemblée des délégués de l'avancée de ce projet.

M. le Président remercie M. Repond et ouvre la parole. Elle n'est pas demandée.

2.3. Autres informations

2.3.1. Médecine scolaire

M. le Président laisse la parole à **M. Repond** qui explique que, compte tenu du contexte du Covid-19, le délai de mise en œuvre de FRIMESCO est reporté d'une année scolaire, soit à la rentrée scolaire 2022-2023. Néanmoins, l'option de cette mise en œuvre pour les écoles du cercle scolaire du CO de la Ville et de l'Association pour le CO de Pérolles pour la rentrée scolaire 2021 – 2022 a été choisie, étant donné que des discussions ont déjà été menées ce printemps. **M. Repond** rassure les communes qui auraient pris l'option de supprimer la visite en 7H durant l'année scolaire 2019-20 : elles n'auront pas de difficultés compte tenu du fait que l'élève qui était en 7H en 2019-20 bénéficiera de la mise en œuvre au CO en 2021-22. Une séance entre l'Association, la Ville de Fribourg et le Service médical scolaire est planifiée en janvier, s'en suivra une séance avec les directeurs en février.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée

2.3.2. CO de Pérolles

Au nom de l'Assemblée, **M. le Président** adresse toutes ses félicitations à **M. Jacques Descloux** nommé inspecteur scolaire du 6^{ème} arrondissement. Son entrée en fonction est prévue le 1^{er} mars 2021. L'Assemblée l'applaudit. **M. le Président** l'informe qu'il participera encore à la prochaine Assemblée des délégués lors de laquelle il sera remercié. A titre personnel, **M. le Président** avoue, sourire en coin, que cette nomination a été compliquée sous l'angle familial, puisque sa fille, actuellement en 8H, ne cesse de parler d'un certain Jacques Descloux. Ce fut un drame lorsqu'il lui a annoncé que ce ne serait plus lui le directeur du CO de Pérolles.

2.3.3. Prochaines assemblées des délégués

Les prochaines assemblées des délégués auront lieu

- **mercredi 31 mars 2021 à 17h30**
- **mercredi 16 juin 2021 à 17h30**

3. **MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE LOI SUR LES FINANCES COMMUNALES (LFCO)**

M. le Président rappelle la nouvelle Loi sur les finances.

Ce qui implique en bref pour notre Association :

- ❖ La mise en place d'une CF
- ❖ Un projet de règlement des finances (RFin) ;
- ❖ Un projet de règlement d'exécution des finances (REFin) ;
- ❖ Un projet de règlement d'organisation ;
- ❖ Un projet d'adaptation des statuts.

Il se réfère à la brochure jointe à la convocation qui présente l'ensemble des réglementations.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Ces différents documents ont fait l'objet de demandes de préavis de la part du comité qui a reçu celui de la DICS le 23 novembre 2020, ainsi que celui du SCOM le 25 novembre 2020.

S'agissant des statuts, les modifications apportées ne sont pas considérées comme des modifications essentielles. Dès lors, la révision statutaire ne doit être votée que par l'Assemblée des délégués.

La nouvelle loi sur les finances communales ne concerne pas que des éléments réglementaires ou statutaires, elle concerne également les éléments budgétaires et comptables, en particulier un nouveau plan comptable MCH2 dont l'accent est mis sur la classification par natures. Le compte de résultats se base quant à lui selon la classification fonctionnelle (par tâches) et selon la classification comptable (par natures). **M. le Président** ne souhaite pas entrer dans les détails, M. Repond étant disponible pour répondre à d'éventuelles questions.

La législation sur les finances communales étend l'obligation de se doter d'un plan financier à toutes les collectivités publiques locales définies à l'article 2 de la Loi sur les finances communales. Le plan financier doit être actualisé et présenté au moins une fois par année (art. 5 LFCO).

Pour notre Association, le premier plan financier avait toutefois été présenté en novembre 2012 déjà. Le dernier plan financier, portant sur les années 2020-2024, a été présentée en décembre 2019.

M. le Président revient sur une information transmise lors de la dernière Assemblée des délégués par voie de circulation du mois de juin, à savoir que le comité a pris l'option de changer la méthodologie par rapport au moment où le plan financier est présenté à l'assemblée des délégués

Le plan financier 2022-2026 sera ainsi présenté au printemps 2021, comme indiqué dans le message du 8 juin 2020 relative à la mise en œuvre de la LFCO, l'objectif étant de permettre aux communes de disposer des éléments de planification pour cinq ans dès réception.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président laisse la parole à M. Repond pour présenter le contenu du dernier plan financier.

M. Repond rappelle brièvement que le dernier plan financier n'intégrait pas les nouvelles règles relatives à la mise en œuvre de MCH2.

Il présente l'évolution prévisible du compte de résultat selon le plan financier 2020-2024, présenté en décembre 2019, avant l'application des règles MCH2 :

	Budget 2021 en KCH	Plan financier en kCHF	Evolution PF 2020 - 2024 en %
2021	30'345.7	29'632.1	
2022		33'349.2	+ 12.54 %
2023		30'196.3	- 9.45 %
2024		30'174.4	- 0.07 %

Pour les années 2022, 2023 et 2024, **M. Repond** revient sur l'écart important prévu en 2022 qui s'explique par la prise en considération des hypothèses relatives à la recapitalisation du fond de

prévoyance de l'Etat de Fribourg. Les chiffres actualisés devraient nous parvenir en lien avec la clôture des comptes au 31 décembre.

M. Repond relève enfin l'exercice de réévaluation unique au passage à MCH2 au 1^{er} janvier 2021.

M. le Président remercie M. Repond pour ses explications.

3.1. Modifications statutaires ;

M. le Président rappelle qu'il s'agit de modifications induites par le changement de législation cantonale. De nouveaux articles y ont été insérés :

- 9 bis Publicité des séances
- 9 ter Procès-verbal

Pour ce qui est de la lecture du projet de statut, **M. le Président** se réfère aux pages 15 et suivantes de la brochure et propose de regrouper les articles selon un ordre logique plutôt que de procéder à la lecture article par article.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président procède à la lecture, en précisant qu'une fois la révision des statuts adoptée, il sera procédé à un toilettage de la numérotation.

La parole n'est pas demandée lors de la lecture de l'ensemble des chapitres, mise à part le chapitre VI, art. 34^{bis}, alinéa 5 : M. Moret, syndic de la commune d'Avry s'étonne de ce changement de cinq à dix.

M. Repond lui explique que c'est le Service des communes qui les a rendus attentifs à cet oubli et qui a demandé de rectifier cet alinéa. C'est en effet l'ordonnance sur les finances cantonales qui le spécifie dans ses annexes, en page 7. **M. Repond** en fait la lecture.

3.1.1. Votes :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote, à la suite duquel le projet de révision des statuts est adopté à l'unanimité par l'assemblée des délégués.

M. le Président remercie les délégués.

3.2. Election des membres de la commission financière ;

M. le Président en rappelle les caractéristiques :

- ❖ Commission financière composée de **sept membres, choisis parmi les membres de l'assemblée des délégués**, ceci en adéquation avec les régions définies à l'art. 13 al. 1 de nos statuts ;
- ❖ La durée de fonction des membres de la commission financière prendra fin au plus tard avec la législature en cours. Les membres sortants resteront cependant en charge jusqu'à l'entrée en fonction de leurs successeurs.
- ❖ Proposition

Représentants des régions	
➤ M. Damiano Lepori	Ceinture
➤ M. Jacques Crausaz	Gibloux
➤ Mme Sylviane Tinguely-Dousse	Haute-Sarine, rive droite
➤ Mme Katiuscia Sansonnens	Sarine -Ouest
➤ M. David Buchs	Sarine-Nord
➤ M. Eric Vonlanthen	Haut-Lac français
Commune siège ou utilisatrice	
➤ Mme Alizée Rey	

3.2.1. Votes

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée des délégués élit cette commission par acclamation.

3.3. Règlement des finances (RFin)

M. le Président laisse la parole à **M. Repond** qui se réfère aux pages 5 et 6 de la brochure annexée à la convocation. Il présente les principaux éléments et résume les limites :

art. 2	Limite d'activation des investissements	50'000
art. 3	Compte de régularisation	1'000
art. 4	Compétences financières du comité de direction	100'000
	a) Dépense nouvelle	
art. 5	b) Crédit additionnel (investissement)	< 10%
art. 6	d) Crédit supplémentaire (fonctionnement)	< 10% et < 50'000
art. 7	Autres compétences décisionnelles du comité de direction	

M. Damien Imhof, conseiller communal de Courtepin, pour les Communes du Haut-Lac, rejoint l'Assemblée à 18h18.

M. Repond revient sur le préavis reçu du Service des communes : le renvoi de l'art. 4, alinéa 1 n'est pas l'article 8 mais l'article 7. Il relève également une remarque du registre foncier, à savoir que la délégation de compétence ne serait très certainement pas suffisante, en cas notamment de donation avec charge si celle-ci n'est pas chiffrée dans l'acte authentique.

M. le Président remercie M. Repond et ouvre la discussion.

M. Moret s'interroge sur la délégation de compétence liée aux dépenses nouvelles de Fr. 100'000. **M. Repond** relève que cette interrogation est liée à la question que M. Moret a posé précédemment. C'est bien dix fois le montant annuel qui entre en ligne de compte.

La parole n'est plus demandée.

3.3.1. Préavis de la commission financière

M. le Président laisse la parole à **Mme Katuscia Sansonnens** en tant que présidente de la commission financière ; celle-ci donne lecture du rapport de la nouvelle commission financière qui s'est réunie le 19 novembre 2020 pour débattre de ce nouveau règlement des finances. La commission a reçu diverses explications de l'administrateur pour ce passage au MCH2. Les différents montants-limites fixés par le Comité de direction ont été commentés, discutés et justifiés par rapport à la taille, aux besoins et à l'organisation de notre association. La Commission financière recommande dès lors à l'Assemblée des délégués d'accepter le règlement des finances tel que présenté par M. le Président.

M. le Président la remercie. L'Assemblée l'applaudit pour son engagement en tant que présidente de la commission financière.

3.3.2. Adoption

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote, à la suite duquel le nouveau règlement des finances est adopté en bloc à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

M. le Président remercie les délégués.

4. RELATIONS AVEC LA COMMUNE DE FRIBOURG : AVENANT A LA CONVENTION DU 13 DECEMBRE 2017

- 4.1. Selon son article 17, la convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2018 et a été conclue pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. La convention devra être adaptée en raison de la construction du nouveau CO de Givisiez ainsi que de la mise en place de MCH2 et de la législation cantonale sur les finances communales.

Dans l'intervalle, **les parties conviennent ce qui suit :**

1. La convention est prolongée pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.
2. Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Mme Antoinette de Weck n'a rien à ajouter.

4.2. **Adoption**

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote, à la suite duquel l'avenant à la convention du 13 décembre 2017 est adopté à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

M. le Président remercie les délégués.

5. **BUDGET 2021**

M. le Président se réfère à la brochure du budget 2021 annexée à la convocation.

5.1. Présentation générale

Le budget du compte de résultats 2021 s'élève à un montant total à la charge des communes de Fr. 30'345'700, ce qui représente une différence de + Fr. 292'300 ou + 1.0% par rapport au budget 2020 (Fr. 30'053'400).

M. le Président laisse la parole à M. Repond qui commente le graphique de la synthèse des charges par nature de l'Association et celui qui présente les charges par nature des écoles de l'Association, parts en pourcentages.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président relève que pour ce premier exercice sous MCH2, tant les commentaires que les budgets par nature n'intègrent pas de comparaison avec les comptes 2019 et/ou le budget 2020.

Pour les budgets par nature, les totalisations par chapitre intègrent tout de même une comparaison, à titre indicatif, avec les comptes 2019 et le budget 2020.

5.1.1. Budget du compte de résultats (anciennement fonctionnement) - Récapitulation (pages 6 & 7)

La nouvelle présentation du budget 2021 considère désormais l'informatique comme un centre de coûts auxiliaire.

Ce dernier prend en compte l'ensemble des coûts informatiques anciennement imputés sous la rubrique informatique des écoles (salaires, télécommunications, matériel et entretien/réparation/licences/services) ainsi que désormais les charges financières, les leasings des photocopieurs et les primes d'assurance électronique.

Compte de résultats		Comptes 2019	Budget 2020	Budget 2021	BG 2021 vs BG 2020 en CHF %	
	CHARGES	30'373'733.30	31'787'550.00	32'002'720.00	215'170	0.7%
	REVENUS	1'947'433.30	1'734'150.00	1'657'020.00	-77'130	-4.4%
	EXCEDENT A LA CHARGE DES COMMUNES	28'426'300.00	30'053'400.00	30'345'700.00	292'300	1.0%
I.	Ecoles de l'Association	19'542'102.24	20'662'180.00	20'797'870.00	135'690	0.7%
II.	Ville de Fribourg et hors cercle	8'380'522.10	8'794'000.00	8'931'000.00	137'000	1.6%
III.	Centres d'orientation scolaire et professionnelle	101'167.70	107'900.00	110'000.00	2'100	1.9%
IV.	Autorités et commissions / administration générale	402'507.96	489'320.00	506'830.00	17'510	3.6%

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée

Budget des écoles de l'Association (pages 8 à 15)

5.1.2. CO du Gibloux (pages 8 à 9)

Le budget 2021 se solde par un excédent de charges de Fr. 4'407'140 ou Fr. 30'140 de plus que le budget 2020 ou + 0.7 %.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.1.3. CO de Marly (pages 10 à 11)

Le budget 2021 se solde par un excédent de charges de Fr. 5'661'000, soit Fr. 123'370 de plus que le budget 2020 ou + 2,2%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.1.4. CO de Péroilles (pages 12 à 13)

Le budget 2021 se solde par un excédent de charges de Fr. 4'186'100, soit Fr. 92'200 de moins que le budget 2020 ou - 2,2%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.1.5. CO de Sarine Ouest (pages 14 à 15)

Le budget 2021 se solde par un excédent de charges de Fr. 6'543'630, soit Fr. 74'380 de plus que le budget 2020 ou + 1,1%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.2. **Budget d'investissements** (pages 16 à 22)

Les nouveaux investissements bruts planifiés au budget 2021 se montent à Fr. 760'000. En tenant compte des crédits déjà votés, les dépenses et les recettes d'investissement inscrites au budget 2021 se soldent par un excédent de dépenses de Fr. 1'140'000.-.

M. le Président précise que la couverture des dépenses d'investissement est assurée par l'emprunt pour chaque objet figurant au budget d'investissements. Les taux d'amortissements obligatoires des nouveaux objets correspondent au taux de l'OFCo.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée

5.2.1. CO de Marly : rénovation de deux cuisines d'économie familiale ;

Mme Dénervaud revient sur le commentaire lié à la rénovation de deux cuisines d'économie familiale de la brochure « budget 2021 » annexée à la convocation. Le CO de Marly est équipé de trois cuisines, dont une rénovée en 2005 et deux autres datant de 1995. Une cuisine est composée de trois îlots de travail. La demande de crédit concerne une rénovation complète au niveau du mobilier et des appareils électroménagers. Selon les estimations, le crédit d'investissement y relatif s'élève à Fr. 160'000.

		Coût en CHF (TTC)
2	Bâtiment	145'500
	• Démontage et évacuation du matériel existant	8'000
	• Agencement de cuisine (menuiserie, inox, etc.)	87'000
	• Electroménager et accessoires	40'500
	• Installations électriques et sanitaires	10'000
5	Provision et réserve	14'500
	• Frais divers et imprévus	14'500
Le montant total des travaux s'élève à		160'000

Couverture de la dépense

- Emprunt

Frais annuels de fonctionnement à charge du CO

- | | | | |
|---|---|------------|-----------------|
| ● | Intérêts passifs sur emprunt initial à 1.5% | Fr. | 2'400.- |
| ● | Amortissement annuel (10%) | Fr. | 16'000.- |
| | Charge annuelle | Fr. | 18'400.- |

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

5.2.2. CO de Péroilles : système de projection et d'interaction ;

Mme Nobs se réfère au commentaire lié au CO de Péroilles, outils informatiques en classe, « système de projection et interaction » de la brochure « budget 2021 », annexée à la convocation et commente la proposition de remplacement des beamers « classiques » et des tableaux par des écrans tactiles. Elle revient sur le rapport « outils informatiques en classe » présenté en décembre 2016 et la réévaluation du projet au regard du rapport 206, ainsi qu'à l'approbation du changement de technologie pour la réalisation au CO du Gibloux, décidé lors de l'Assemblée des délégués en décembre 2019.

Observant un coût de réalisation moyen de Fr. 7'500 par classe au CO du Gibloux, le COPIL-Tic estime qu'il serait opportun d'équiper aussi le CO de Péroilles d'installations modernes, en remplacement des

tableaux noirs et des beamers classiques, offrant ainsi la possibilité d'utiliser des outils interactifs dans les quatre écoles de l'Association.

Le comité de direction propose à l'Assemblée des délégués d'approuver l'application de la technologie interactive pour la réalisation à venir au CO de Pérolles, soit l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 270'000 destiné à la fourniture et à l'installation d'écrans LCD dans 28 salles de classe et 5 salles spéciales.

Couverture de la dépense

- Emprunt

Frais annuels de fonctionnement à charge du CO

• Intérêts passifs sur emprunt initial à 1.5%	Fr.	4'050.-
• Amortissement annuel (25%)	Fr.	67'500.-
Charge annuelle	Fr.	71'550.-

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée

5.2.3. CO de Pérolles : portables des enseignants ;

Mme Nobs se réfère au commentaire lié au CO de Pérolles, outils informatiques en classe, « Portables des enseignants » de la brochure « budget 2021 », annexée à la convocation et le commente. Il s'agit du dernier volet de ce changement de mode de travail dans les quatre écoles de l'Association (rapport 2016). Le projet prévoit de remplacer les ordinateurs fixes (datant de 2014) par des ordinateurs portables attribués aux enseignants.

Le budget d'un montant de Fr. 170'000 comprend l'acquisition de 85 ordinateurs portables, l'adaptation de l'équipement de 40 salles de classes et de 15 places dans les salles de travail.

Couverture de la dépense

- Emprunt

Frais annuels de fonctionnement à charge du CO

• Intérêts passifs sur emprunt initial à 1.5%	Fr.	2'550.-
• Amortissement annuel (25%)	Fr.	42'500.-
Charge annuelle	Fr.	45'050.-

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée

5.2.4. Autres investissements courants, par nature

Le montant total des autres nouveaux investissements courants à réaliser en 2021 qui se monte à Fr. 160'000, exclusivement dans le domaine du matériel informatique.

	Bâtiment	Matériel et mobilier	Matériel informatique	Matériel d'enseignement	TOTAL
Administration					-
Gibloux			92'000		92'000
Marly					-
Pérolles			23'000		23'000
Sarine Ouest			45'000		45'000
Total	-	-	160'000	-	160'000

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

MATERIEL INFORMATIQUE

- 507 Le cumul des investissements courants « Matériel informatique » se monte à 160'000.-
- La dépense et l'autorisation de recourir à l'emprunt sont acceptées à l'unanimité.

5.3. **Préavis de la commission financière**

M. le Président laisse la parole à **M. Jacques Crausaz** qui donne lecture du rapport de la Commission financière (ci-après CF). Au nom de celle-ci, M. Crausaz revient sur le commentaire général du compte de résultats et constate avec inquiétude que le coût moyen par élève connaît une progression constante et sensible depuis 2017, progression notablement supérieure que pour les CO de la Ville de Fribourg. Bien que consciente des différences notamment logistiques qui peuvent exister entre les CO de la Ville et ceux de l'Association, la CF demande au Comité de prendre toutes les mesures nécessaires pour freiner cette augmentation constante et sensible du coût moyen par élève. Pour le surplus, il est ardu pour la CF de formuler un préavis en toute connaissance de cause, considérant l'absence de planification financière. Bien que consciente que cette dite absence est liée à la mise en œuvre de MCH2, la CF se doit de préciser cet état de fait. La CF considère toutefois que la capacité financière de l'Association permet d'engager les moyens financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs financiers tels que budgétés. La CF recommande à l'organe législatif d'accepter le budget 2021 tel que proposé par le Comité.

En ce qui concerne les investissements, la CF constate que les investissements dans le domaine de l'informatique sont conséquents et craint que l'amortissement sur quatre ans ne pèse trop lourdement sur le budget si ces dépenses allaient en augmentant. La CF ne remet pas en cause les besoins de renouveler le parc informatique et le matériel y relatif, elle souhaite toutefois qu'une planification soit établie pour ce qui relève de l'informatique afin d'avoir une vision des montants à engager à l'avenir.

Au vu de ces éléments, la commission financière donne un préavis positif pour le budget des investissements 2021.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président tient à apporter plusieurs précisions : suite à la nomination formelle de la commission financière, une rencontre est prévue en début d'année pour pouvoir débattre des différents points qui ont été évoqués.

M. le Président précise encore que la planification des investissements liée au parc informatique existe. Elle est intégrée à la planification financière présentée en décembre 2019 et dont la prochaine mouture sera présentée au printemps prochain.

En ce qui concerne le coût moyen par élève, celui-ci fera l'objet de la rencontre prévue en début d'année prochaine avec la commission financière. Toutefois, **M. Repond** rappelle déjà que de nombreuses adaptations de bases légales intervenues ces dernières années ont induit une hausse du coût moyen précité; il faut également tenir compte du nombre de classes qui fluctue et qui impacte considérablement la masse salariale ; les enseignants changent en outre chaque année de palier. **M. Repond** propose de mener une réflexion avec la Commission financière pour décomposer ce coût par élève. Les écoles de la Ville bénéficient d'un autre aspect économiquement favorable, puisque le nombre d'élèves est plus important, et donc une meilleure absorption de certains frais fixes.

M. Girard relève également que le nombre de classes est depuis peu calculé par rapport à l'effectif légal et non pas physique, ce qui influence à la hausse l'ouverture de classes. Il ajoute qu'il est difficile de prévoir cet effectif légal pour les années suivantes. Il prend comme exemple les treize élèves qui comptent triple au CO de Sarine-Ouest, ce qui représente une classe supplémentaire.

M. Repond précise que cette information existe en page 24 de la brochure.

5.4. **Vote final du budget du compte de résultats et du budget des investissements**

M. le Président ouvre la discussion avant le vote finale.

La parole n'est pas demandée. Il met au vote le budget 2021, à savoir :

- **Budget du compte de résultats 2021 : accepté à l'unanimité**

La parole n'étant plus demandé, il est passé au vote des objets présentés et du budget d'investissements :

- **Budget d'investissements 2021 : accepté à l'unanimité**
 - CO de Marly : rénovation de deux cuisines d'économie familiale ;
 - CO de Pérolles : système de projection et d'interaction ;
 - CO de Pérolles : portables des enseignants ;
 - Autres investissements courants, par nature

Décision :

Le budget du compte de résultats 2021 et le budget d'investissements 2021 sont acceptés à l'unanimité.

M. le Président remercie l'Assemblée des délégués pour son vote ainsi que tous les acteurs qui ont travaillé à l'élaboration du budget, particulièrement cette année en raison du passage à MCH2, M. Martin Rossier et Mme Kolly.

6. DESIGNATION DE L'ORGANE DE REVISION DES COMPTES POUR 2021

La proposition de reconduire le mandat d'organe de révision pour un ultime exercice, à savoir l'exercice 2021, a été évoquée d'entente avec les membres de la commission financière :

PKF Fiduciaires à Fribourg, M. Peiry
(Exercices 2016 - -2020)

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

C'est à l'unanimité que l'Assemblée des délégués accepte la proposition de reconduire le mandat d'organe de révision pour un ultime exercice à PKF Fiduciaires à Fribourg.

M. le Président remercie les délégués.

7. DIVERS

7.1. Démission du représentant des communes du Haut-Lac français au Comité, M. Damien Imhof

M. le Président félicite M. Imhof pour son engagement en qualité de stagiaire au sein du Bureau de l'Attaché de défense, au sein de l'ambassade de Suisse à Paris et le remercie chaleureusement pour son engagement au sein de l'Association. Un cadeau lui est offert sous les applaudissements des délégués.

7.2. Autres divers

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président clôt l'assemblée à 19h00 en remerciant les délégués de leur participation et la commune de Givisiez pour son accueil.

Après cette année on ne peut plus particulière, il souhaite à l'Assemblée une excellente année, mais relève qu'au vu de la situation sanitaire actuelle, les quinze derniers jours pourraient être mouvementés. Ressourcez-vous et prenez bien soin de vous !

Fribourg, le 16 décembre 2020

Pour le procès-verbal :
Angelika Greim